



1 Place Massenet  
42000 SAINT-ETIENNE

04 77 93 51 53

[hims@hims.fr](mailto:hims@hims.fr) [www.hims.fr](http://www.hims.fr)

**Contrat de maintenance  
N° M-25-267**

Entre les soussignés

Monsieur le Maire de : **CUZIEU**

agissant au nom et pour le compte de cette Ville

d'une part,

et la : **HIMS**

**1, Place Massenet  
42000 SAINT-ETIENNE**

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** La Sté HIMS s'engage à assurer la vérification et l'entretien de l'installation campanaire de :

- **Eglise de Cuzieu**
  - 1 horloge mère type Punto 4
  - 2 cloches + moteurs de volée et tintement
  - 1 cadran
  - 1 paratonnerre

*qui comprendrait :*

- 1) la vérification générale du beffroi
- 2) la vérification complète des cloches : point de frappe, chape fer – chape cuir – brides – joug – paliers – fixation centrage et alignement de la poulie – serrage de l'ensemble – graissage des chapes et roulements à billes
- 3) la vérification des moteurs :
  - en tintement : vérification du contacteur, état des fils et connexions, réglage du point de frappe, vérification du mécanisme du marteau et réglage des butées
- 4) vérification de l'horloge mère : contrôle des programmes et mémoires, vérification des relais, vérification des mouvements du système de synchronisation, etc. , remise à l'heure.
- 5) vérification du cadran, vérification du planétaire, cardans et de l'ensemble tringlerie, vérification des minuteries.
- 6) Vérification coffret électrique du clocher

La vérification de la protection foudre comprendrait :

- Mesure ohmique de la terre du paratonnerre
- Vérification visuelle de l'état de la pointe et du ruban de descente
- Vérification mécanique du joint de contrôle et de la gaine de protection
- Vérification de l'équipotentialité de la terre électrique
- Vérification des éléments de parafoudres
- Etablissement d'un rapport de contrôle

Visite annuelle d'entretien général de vérification et tous les dépannages effectués dans l'année, pièces détachées non comprises.



Pour l'autorité compétente par délégation



1 Place Massenet  
42000 SAINT-ETIENNE  
04 77 93 51 53  
[hims@hims.fr](mailto:hims@hims.fr) [www.hims.fr](http://www.hims.fr)

**ARTICLE 2 :** Le montant de l'abonnement annuel d'entretien payable à réception de facture, est fixé à la somme forfaitaire de :

Désignation	Montant
Montant annuel	250.00 € HT
TVA 20 %	50.00 €
Montant TOTAL	300.00 € TTC

**ARTICLE 3 :** Le montant de l'abonnement annuel d'entretien indiqué à l'article 2 est basé sur l'indice des salaires des Industries Mécaniques et Electriques paru à L'INSEE.

Le prix déterminé à l'article 2 est non révisable pour l'année en cours. Sa variation pour l'année suivante, s'il y a lieu, sera basée sur celle de l'indice officiel.

**ARTICLE 4 :** La Sté HIMS s'engage à effectuer la visite d'entretien de l'appareillage . Elle le maintiendra en bon état de fonctionnement. L'abonné est responsable du matériel faisant l'objet du présent contrat d'entretien qui ne comprend pas : les dommages occasionnés par lui-même ou des tiers, la foudre, les surtensions, les manifestations d'électricité atmosphériques, l'incendie, l'humidité, les émanations chimiques.

La responsabilité civile de la Sté HIMS ne serait invoquée en cas de dommages matériels ou corporels occasionnés par le matériel.

**ARTICLE 5 :** Les modifications, changement d'emplacement, changement de tension, changement d'horaire (sauf mention particulière) demandés par l'abonné, nécessités par les lois et règlements publics ou pour toute autre cause, seraient effectués aux frais de l'abonné.

**ARTICLE 6 :** Le présent contrat prend effet au **01.01.2026** et est conclu pour une durée de :

1 AN

Il sera reconductible 2 fois, s'il n'est pas dénoncé par l'une ou l'autre des deux parties, par lettre recommandée 3 mois avant l'expiration du contrat.

A. *Cuzieu*, le *24 novembre 2025* A St-Etienne, le 18 novembre 2025

LU et APPROUVE  
M. le Maire



LU et APPROUVE  
A. BREDA  
Gérant

